Océane, 23 ans, militante associative, violée dans un parking à Bordeaux : 15 ans de prison en appel pour le migrant mauritanien qui lui avait promis un “désenvoûtement” (MàJ)

18/12/2024 à 19h40



18/12/24

Ce mercredi 18 décembre, la cour d’assises de Charente statuant en appel l’a reconnu coupable du viol une étudiante de 21 ans sous la menace d’une arme blanche en 2021 à Bordeaux. La justice l’a condamné à quinze ans de réclusion criminelle, verdict assorti d’une peine de sûreté de dix ans et d’une interdiction définitive du territoire français.

(…)

Que s’est-il passé, ce 29 juillet 2021, entre 19 h 36 et 19 h 59, dans la pénombre du parking souterrain de la place de la Victoire ? La vidéosurveillance montre des images floues et granuleuses. Selon une passante, dont l’intervention a

interrompu la scène criminelle, Yero Ba avait imposé un cunnilingus à Océane D., alors âgée de 21 ans. L'étudiante en sciences politiques était « sidérée », incapable de réagir et se défendre.

La jeune femme – très investie dans l'aide aux marginaux – avait rencontré son agresseur lors d'une maraude. Elle l'avait suivi sans se méfier, persuadée qu'elle allait participer à un « rituel de désenvoûtement ». Yero Ba s'était en effet présenté comme un « sorcier » pouvant refaire briller la « bonne étoile » en elle.

(…) Sud Ouest

16/12/2023

(…) Le casier judiciaire de Yero Ba, en France depuis 2001, comporte 24 mentions.

Pour tenter de séduire des jeunes femmes, il leur proposait d'effectuer un rite de désenvoûtement. Ce vendredi, un sans-abri de 58 ans d'origine mauritanienne était jugé à Bordeaux par la cour criminelle départementale. Il était accusé d'un viol commis sur une étudiante, Océane D., en juillet 2021. Celle-ci, alors âgée de 20 ans, effectuait une maraude sur la place de la Victoire. L'accusé, Yero Ba, en fauteuil roulant à cause d'une poliomyélite, a évoqué avec la victime un viol qu'elle aurait subi, avant de lui proposer de le suivre dans un parking pour pratiquer un rituel. (…)

C'est l'aboiement d'un chien et l'intervention de sa maîtresse qui auraient permis d'interrompre le drame. Constatant que l'agresseur présumé n'avait pas son pantalon et entendant la victime dire «*Non, arrêtez*», Léa R. a décidé d'agir. Au tribunal, elle explique avoir «*agrippé l'homme par le tee-shirt*», et que celui-ci a alors tenté de camoufler son entrejambe, en lui disant «*t'inquiète, je la connais, il n'y a pas de souci*». (…)

La victime, tombée dans «*un état dissociatif*», selon son avocate, aurait en effet accepté sous la menace de se déshabiller, mais aurait ensuite fermé les yeux. Elle affirme néanmoins avoir senti que son agresseur lui a embrassé l'entrejambe, ce que celui-ci réfute en expliquant être musulman : «*Nous, on ne le fait pas.*» (…)

(…) l'avocat général a requis 13 ans de réclusion ainsi qu'une interdiction définitive du territoire français

En fin de journée, la cour a cependant bel et bien reconnu Yero Ba coupable de viol et l'a condamné à 12 ans de réclusion criminelle, avec une interdiction définitive du territoire national, ainsi qu'à dix ans de suivi socio-judiciaire et à l'interdiction de porter une arme pendant dix ans.

Le Figaro

(Merci à Julien.)

12/12/2023

Jeudi 14 décembre s'ouvre le procès d'un homme accusé d'avoir violé une étudiante dans un parking, à Bordeaux, en 2021. Il a été remis en liberté en septembre. Des associations de défense des droits des femmes dénoncent des défaillances et appellent à un rassemblement

Le viol d'une étudiante dans un parking du centre de Bordeaux, sous la menace d'un couteau. Tel est le crime, passible de vingt ans de réclusion, dont est accusé Yero Ba, un homme de 58 ans qui comparaîtra devant la cour criminelle départementale de la Gironde, les 14 et 15 décembre (1). Sans domicile fixe, sans emploi, déjà connu de la justice pour des violences et une agression sexuelle, il conteste les faits qui lui sont reprochés.

Après deux ans en détention provisoire, il a été remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire mi-septembre. Une décision de la chambre de l'instruction, qui n'a pas suivi les réquisitions du parquet général. Elle scandalise des associations de défense des droits des femmes, qui soutiennent l'étudiante, partie civile. « Une fois de plus, la justice échoue à protéger les victimes de violences sexistes et sexuelles », dénoncent-elles dans un communiqué, appelant à un rassemblement jeudi à 8 h 30 devant le palais de justice.

Cette affaire soulève des questions sur la prise en compte et l'accompagnement de l'étudiante concernée. Elle s'appelle Océane Decan, a 23 ans, et elle a appris « par hasard » que son violeur présumé était en liberté. « Je n'ai pas été prévenue. Un jour d'octobre, je me promenais dans le centre de Bordeaux et je suis tombée sur lui, rue Sainte-Catherine : il jouait de la guitare et faisait la manche. Ce fut un choc. Ça a tout réveillé. Je fais des crises de panique, je n'ose plus sortir de chez moi. Dès que je dois me rendre en ville, il faut que je sois accompagnée », raconte la jeune femme, en arrêt maladie et qui souffre d'un « trouble de stress post-traumatique », selon la psychologue qui la suit.

(…) L'inconnu parvient à l'attirer dans le parking souterrain de la Victoire où « le piège » se referme. « Tout à coup, son ton change et il sort un couteau d'une quinzaine de centimètres. Il dit qu'il va me tuer. Je suis tétanisée, je me vois mourir. Il m'impose un viol », poursuit-elle, le regard vide. L'intervention d'une passante mettra fin à l'agression.

(…) Sud Ouest

(Merci à A.)